

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 50
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 2/18 :

SPL EDDEN (Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels) - Désignation des représentants de la commune de Saint-Pierre au sein des organes

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, BOYER EPOUSE DIJOUX Moze, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Monsieur NARIA Olivier), AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur LORION David), SARPEDON Jean François (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 20 avril 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 avril 2026.



Le Maire,

David LORION

AG-15-1740164-20260415-2026-2-18-DE
Date de réception en préfecture : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Affaire n°2/18 : SPL EDDEN (Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels) - Désignation des représentants de la commune de Saint-Pierre au sein des organes.

Direction Générale des Services

Par délibération n°8/347 du 12 Mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé d'une part la participation de la Commune au capital social de la SPL Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (EDDEN) et d'autre part ses statuts.

La société a pour objet :

- la protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- la lutte anti-vectorielle, notamment la protection des personnes vulnérables ;
- l'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires ;
- la valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion.

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :

- 10 représentants du Département, leurs voix comptant triple, afin de prendre en compte le poids prépondérant du Département dans le capital ;
- 2 représentants pour la CIVIS, leurs voix comptant double, compte tenu de son niveau de participation au capital ;
- 6 représentants et 6 voix de l'assemblée spéciale regroupant les communes.

L'Assemblée Générale sera constituée par un représentant de chaque actionnaire.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de la Société Publique Locale EDDEN.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DÉSIGNER Monsieur VAYABOURY Patrick comme représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de la Société;**
- **DE DÉSIGNER Monsieur VAYABOURY Patrick comme représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale et de L'AUTORISER à être éligible pour siéger au Conseil d'Administration, ainsi que dans les Comités de gouvernance de la société ;**
- **DE FIXER le montant maximum de la rémunération annuelle susceptible d'être perçue par le représentant à l'Assemblée Spéciale à 6 000 € (six mille euros) pour les séances dudit Conseil d'Administration de la Société ;**
- **D'AUTORISER le représentant à l'Assemblée Spéciale à percevoir de la SPL EDDEN la rémunération correspondante aux fonctions auxquelles il sera désigné dans le cadre des dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, pendant la durée de son mandat de représentant de la Commune de Saint-Pierre à la SPL EDDEN ;**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
174-219740164-20260415-2026-2-18-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026